

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Collectivité:

CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Cadre d'emploi:

ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

A suivi la formation « Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques (SXYOF421) » qui s'est déroulée du 26/04/2023 au 28/04/2023, à Mâcon.

| Libellé de la séance | Dates | Nb d'heures de présence | Nb d'heures de la séance |
|--|---------------|-------------------------|--------------------------|
| Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques | Au 28/04/2023 | 18.0 | 18.0 |

Conformément à la demande d'inscription, la formation a été prise en compte au titre de la **Perfectionnement**.

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure, et pour la filière sapeurs-pompiers, par l'arrêté du 22 août 2019 du Ministère de l'intérieur relatif à la formation des SPP et SPV.

Dijon, le 03/05/2023

Le Directeur,

Yves Fictor

Les données personnelles vous concernant, saisies par vous-même ou par votre collectivité employeuse sur la plate-forme d'inscription, font l'objet d'un traitement nécessaire pour que le CNFPT puisse accomplir sa mission de service public définie